

DéCliSoP

Le manuel

Ce manuel a pour but de décrire la démarche mise en place par PariSeine répondant aux exigences des référentiels ISO 9001 et ISO 14001 version 2015.

17/09/2026

pariseine
PROMOTRICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sommaire

PariSeine, opérateur engagé 3

Edito 3

Qui est PariSeine 4

6 objectifs prioritaires de développement durable, 1 stratégie d'entreprise 6

Comprendre la DéCliSoP 10

Une démarche certifiée 10

Un plan d'actions 12

Les parties intéressées 13

Cartographie des processus 14

Les processus management de l'établissement 15

Les processus réalisation des métiers 16

Les processus supports à la réalisation des métiers 17

Comment lire un processus, une procédure ? 18





Une nouvelle étape pour PariSeine

Edito

Depuis 2020, PariSeine a engagé une transformation profonde pour intégrer pleinement les enjeux sociaux et environnementaux dans l'ensemble de ses activités. Cinq ans plus tard, les résultats sont là : de nombreux progrès ont été accomplis, sur des sujets aussi essentiels que la réduction de l'empreinte carbone, l'intégration de la nature en ville, l'inclusion sociale ou encore la qualité des espaces publics. Ces avancées démontrent la capacité de PariSeine à se réinventer. Mais nous le savons : le chemin est encore long. Dans un contexte international et national marqué par l'aggravation des crises climatiques et sociales, les attentes sont de plus en plus fortes et les responsabilités de chacun grandissent. Dans ce contexte, PariSeine ouvre un nouveau chapitre.

Depuis mon arrivée en Février 2025, j'ai réaffirmé l'engagement de PariSeine au service de l'intérêt général, que ce soit au sein de l'entreprise ou vis à vis de nos clients et partenaires. Opérateur historique de l'aménagement parisien, PariSeine capitalise sur des savoir-faire uniques, forgés au fil des projets, tout en renforçant son action en faveur de la transition écologique et de la justice sociale.

Les défis qui se dressent devant nous sont immenses. Pour y répondre, PariSeine accélère l'évolution de ses métiers, de son organisation et des projets qu'elle conçoit et accompagne.

D'un part, cette dynamique est portée par une gouvernance renouvelée, engagée dans l'action et la responsabilité : nouveaux administrateurs, adaptation de la structuration des équipes PariSeine.

D'autre part, PariSeine reste fidèle à ses valeurs fondatrices, tout en adaptant les deux leviers majeurs de son action :

- La priorisation de 6 des 17 objectifs de développement durable
- L'optimisation de la politique ambitieuse de certification et de labélisation via un ensemble plus ramassé de processus

Cette logique d'optimisation permettra de maintenir, avec l'objectif d'amélioration continue, les indicateurs, les actions et leur suivi.

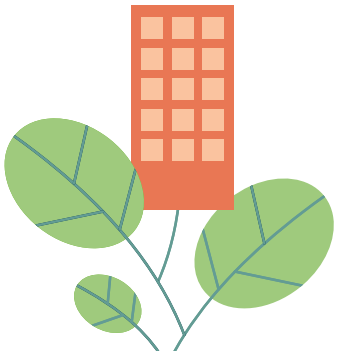
Sylvie Angeloni
Directrice Générale de PariSeine



Qui est PariSeine



Société aux multiples facettes, PariSeine est la motrice des projets urbains du Grand Paris. PariSeine réalise des projets exemplaires, à forte valeur sociale et environnementale, entièrement tournés vers l'amélioration du cadre de vie urbain. En tant que promotrice, ou en tant que mandataire des élus locaux, PariSeine agit au service des grands parisiens.



Elle le fait à travers trois métiers :

1. Promotion publique

À l'heure où les métiers de l'industrie immobilière sont appelés à se réinventer, PariSeine a endossé un rôle stratégique de promoteur. a ce titre, elle développe en co-promotion des opérations à forte ambition écologique et sociale, et en synthétise les multiples enjeux : foncier, programmation, conception, financement, construction, commercialisation. opérateur par essence public, elle le fait en plaçant l'intérêt général et le temps long au cœur de sa démarche, et en interrogeant les modèles économiques traditionnels de ce métier charnière de la fabrique urbaine.

2. Maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour répondre aux multiples attentes de ses interlocuteurs publics et privés, PariSeine pilote les études, conçoit et réalise des projets ambitieux tournés vers l'amélioration du cadre de vie des usagers. Elle coordonne des projets composites et connecte élus, citoyens, associations et partenaires privés en instaurant, dans des dynamiques territoriales communes, un dialogue vivant et constructif.

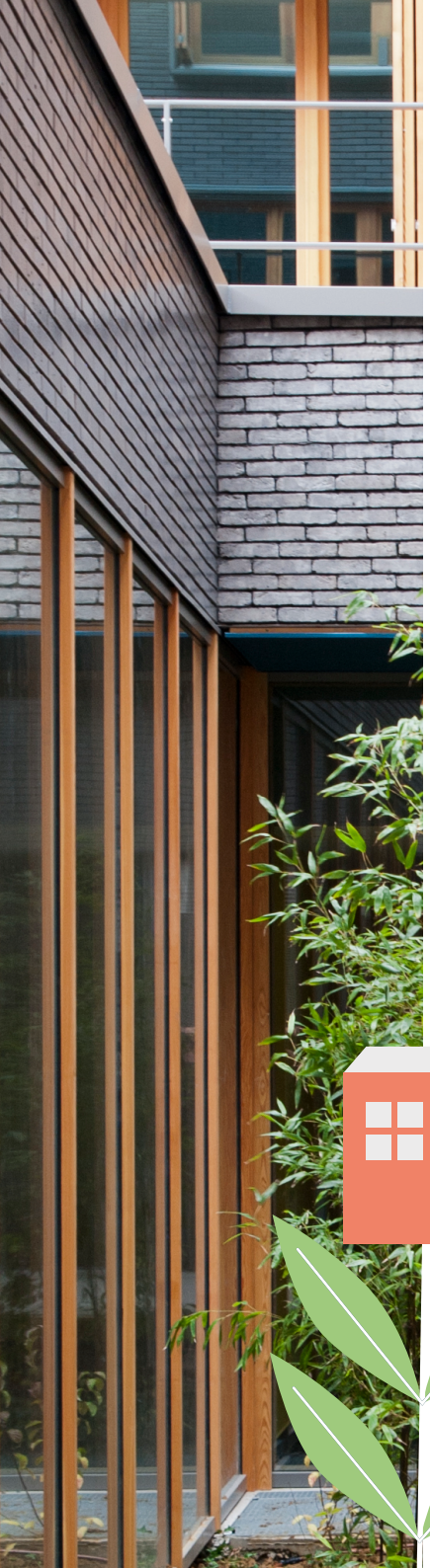
3. Gestion et exploitation d'ouvrages

PariSeine gère des sites, et affirme au fil du temps sa capacité à englober tous les métiers de la ville. Exploitation technique d'ouvrages, d'équipements publics, cette expertise multi-métiers fait la force de PariSeine. Cette stratégie allie compétences et proximité, lui permettant d'agir au plus près des besoins des usagers.

PariSeine est structurée autour de deux entreprises publiques locales (EPL), de statuts juridiques différents mais porteuses des mêmes valeurs :

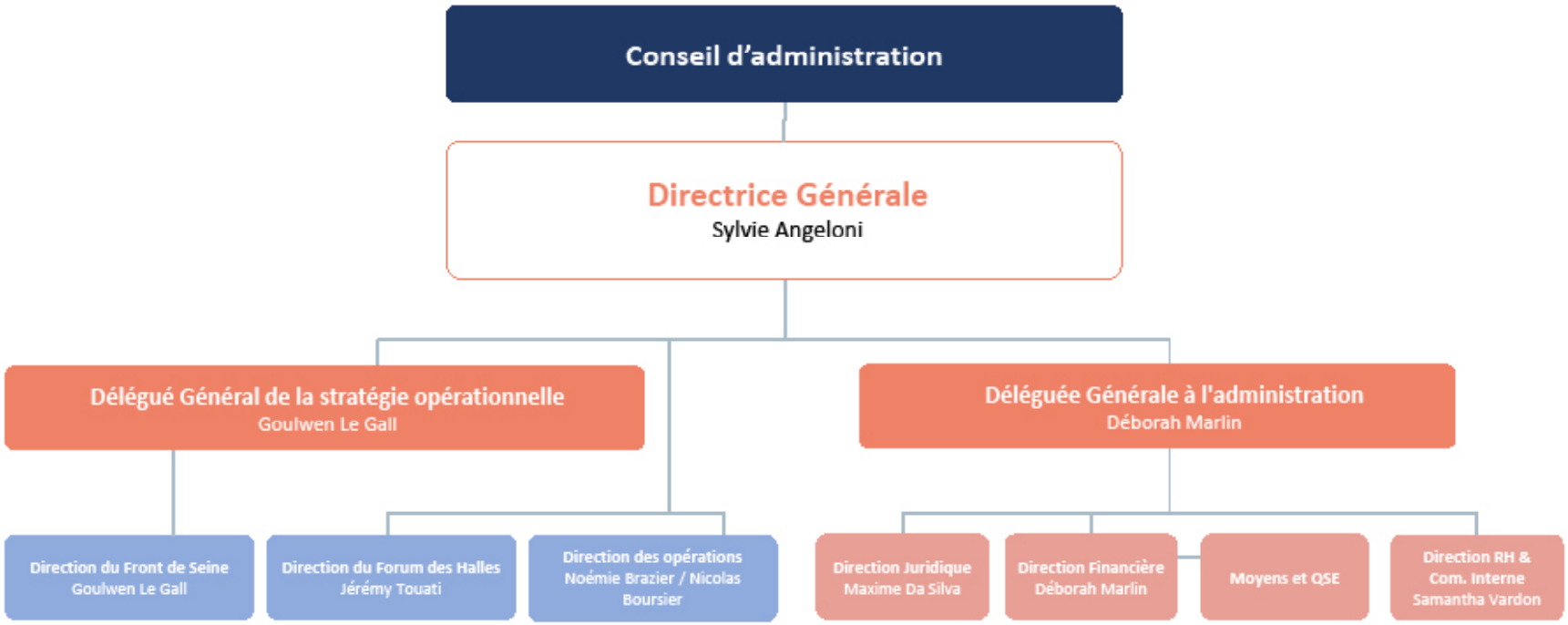
- **PariSeine.sem**, promoteur public, AMO ou MOA, seule ou avec ses filiales, (PariSeine.dev et PariSeine.immo) elle collabore avec des partenaires privés pour concevoir et réaliser des projets dans la ville.
- **PariSeine.spl**, outil polyvalent qui intervient pour le compte de ses collectivités actionnaires à travers un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).

Ces deux outils sont unis par le groupement d'intérêt économique regroupant les directions fonctionnelles qui apportent leur concours dans les domaines juridique, financier, ressources humaines et communication.



Organigramme

Au 26/05/2026





6 Objectifs prioritaires de développement durable, 1 stratégie d'entreprise



L'urgence écologique et les grands enjeux planétaires placent les acteurs de la fabrique urbaine devant une responsabilité historique.

C'est en effet à leur échelle, celle des territoires, que doivent se concrétiser les grands objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations Unies en 2015 : la neutralité carbone, la préservation de la biodiversité, l'accès au logement pour tous, la mutation vers des modes de consommation et de production durables, l'éradication de la pauvreté ou encore l'égalité femmes-hommes sont autant de défis qui appellent notre transformation profonde.

Ces ODD, au nombre de 17, ont structuré la Démarche Climat et Solidarité de PariSeine (la DéCliSoP) qui décline et organise les valeurs de l'entreprise dans chacun de ses métiers depuis 2020.

Opérateur et Gestionnaire Urbain Durable, PariSeine décline désormais prioritairement 6 ODD dans l'ensemble de ses projets et de ses méthodes de travail, ainsi que dans la formation de ses équipes. En tant qu'exploitant de sites, elle s'engage sur le long terme dans une gestion de qualité durable et une démarche d'amélioration continue de ses performances, notamment environnementales.



Enjeu n° 1

S'engager pour la protection de la planète

Par son positionnement au cœur de la fabrique de la ville, PariSeine trouve une responsabilité particulière dans l'invention d'un modèle de ville plus durable : transition vers la neutralité carbone, développement des mobilités douces et décarbonées, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique sont au cœur de ses engagements.

Enjeu n° 2

Mettre l'intérêt général au cœur des projets

Par son histoire et sa forme même, PariSeine place l'intérêt général au cœur de son ADN. Entreprise ouverte sur la société et alliée de la puissance publique, elle décline cet enjeu aussi bien dans sa gouvernance que dans ses partenariats et sa communication.

Enjeu n° 3

Oeuvrer pour une ville solidaire, inclusive, bienveillante

Santé, bien-être, solidarité et lutte contre l'exclusion : par ses projets et par les lieux qu'elle gère, PariSeine ambitionne de donner corps à des espaces urbains plus humains, respectueux des personnes, et ne laissant personne au bord du chemin.

Enjeu n° 4

Une entreprise éthique et efficiente

Parce que PariSeine est une entreprise engagée, elle se doit d'être exemplaire en interne.
Elle applique les objectifs de développement durable à son fonctionnement interne : bien-être et compétences des collaborateurs, lutte contre les inégalités, déontologie.

Enjeu n° 1

S'engager pour la protection de la planète

Lutter contre le changement climatique

La transition vers la neutralité carbone est désormais un objectif acté par la Ville de Paris, l'Etat, et l'Union Européenne. PariSeine fait ainsi du carbone une entrée indispensable dans le pilotage de ses activités. Dans le même temps, il nous revient également de prendre acte des changements climatiques déjà en cours, et de nous y adapter.

Réduire le bilan carbone de PariSeine
et de ses projets

100% **des projets**
pilotés par le bilan carbone

Réduire sa pression sur l'environnement

En parallèle, PariSeine agit en faveur de la préservation des ressources en eau et énergie et prend acte de sa responsabilité particulière en matière d'achats afin de promouvoir une consommation et production responsable.

80% **de projets**
contrubuant à la diminution de l'effet d'ilôts de chaleur urbain

Réduire les consommations
d'énergie et d'eau de nos sites et chantiers

Acheter du matériel informatique et téléphonique **reconditionné ou réemployé**

Développer la biodiversité
avec le label Eco Jardin dans les jardins du Front de Seine

Mobilités douces ou électriques
sur le Front de Seine : Augmenter le nombre de stationnements dédiés

Intégrer la biodiversité

Chaque projet porté par PariSeine constitue une occasion pour interroger la place du vivant en ville. Devant l'érosion de la biodiversité, il apparait essentiel de limiter la pollution aquatique et favoriser les espaces végétalisés.



Innover vers des systèmes responsables

La transition vers une économie et des systèmes urbains écologiques implique l'émergence de filières innovantes.
À son échelle, PariSeine incite au déploiement des mobilités douces ou électriques, au réemploi du matériel informatique et insuffle des solutions en faveur de l'environnement dans ses chantiers.

Construire une ville durable

Le développement de villes et communautés durables constitue un fil rouge transversal pour PariSeine. Elle agit en faveur d'infrastructures pérennes et adaptées dans le temps en adaptant ses projets aux besoins et attentes des futurs exploitants.

Enjeu n°2

Mettre l'intérêt général au cœur des projets

Œuvrer pour l'intérêt général

Les activités de PariSeine jouent un rôle particulier en vue de faire des villes des lieux sûrs, résilients, durables et ouverts à tous.
L'ensemble des projets de PariSeine pourra ainsi accueillir une partie de la programmation dédiée à l'intérêt général. En parallèle, PariSeine souhaite inscrire sa politique d'achats dans des circuits de consommation et de production à la fois durables et éthiques.

Impliquer les parties prenantes

Par sa raison sociale, son histoire, son identité et son actionnariat majoritairement public, PariSeine se doit de faire vivre une gouvernance exemplaire, transparente et ouverte sur la société pour ses projets et la dalle du Front de Seine - Beaugrenelle.

Partager avec les acteurs du changement

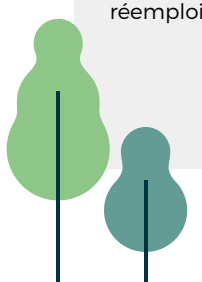
Opérateur engagé, elle s'insère dans l'écosystème complexe de la fabrique urbaine. Participant à ses temps forts et d'échanges, elle noue des partenariats ayant trait au développement durable et à la transition écologique et solidaire.

90%
des projets de PariSeine
programmés en faveur de l'intérêt général

50% **de nos partenaires**
ont réalisé leur bilan carbone

Collaborer
avec les acteurs locaux du Développement Durable

80% **des projets**
Intègrent des démarches de réemplois



Enjeu n°3

Œuvrer pour une ville solidaire, inclusive, bienveillante

Lutter contre l'exclusion

La lutte contre la grande exclusion, la pauvreté et la faim passe, pour PariSeine, par différents leviers.
Parmi les projets dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, l'entreprise adapte sa programmation ou insuffle des démarches de préfiguration prenant en compte les besoins des publics fragiles.

Promouvoir une ville durable

PariSeine réalise des projets exemplaires entièrement tournés vers l'amélioration du cadre de vie urbain. Pour cela, diverses bonnes pratiques en matière de conception et d'exploitation sont généralisées afin d'améliorer le confort et la santé dans les bâtiments construits et réhabilités
L'amélioration de la qualité et de la santé physique des parisiens passe aussi par les espaces publics en développant les mobilités douces.



100% **d'amélioration de la disponibilité des ascenseurs et escaliers mécaniques**



Enjeu n°4

Une entreprise éthique et efficiente

Protéger et former les collaborateurs

Cet objectif engage PariSeine en qualité d'employeur, à travers plusieurs engagements et actions portant sur la protection sociale et la protection de la santé de ses collaborateurs (mutuelle prise en charge majoritairement par l'entreprise, prévoyance…).

Également, elle intervient pour le développement des compétences de l'ensemble de ses collaborateurs.trices.

Plus largement, PariSeine s'implique dans la généralisation de l'accès à une éducation de qualité. L'accueil au sein de l'entreprise d'apprentis et de stagiaires participe ainsi à l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes.

Lutter contre les inégalités

PariSeine est engagée dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et plus généralement, dans la lutte contre les inégalités de genre.

Cet objectif d'égalité se manifeste à travers sa politique de ressources humaines et PariSeine intervient pour la réduction des inégalités dès le stade de l'embauche.

6% du personnel en situation de handicap

100% de salairés suivent une formation non obligatoire tous les 4 ans

8% de stagiaires et apprentis intégrés au sein de l'effectif PariSeine

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous

10H de formation par salarié en moyenne par an

100% des parcours d'intégration complétement suivis par les nouveaux collaborateurs

Obtenir plus de **90%** à l'index de l'égalité homme / femme

Contrôler
la régularité administrative des partenaires

Impliquer
la gouvernance dans les choix stratégiques de l'entreprise

Piloter
la performance économique de PariSeine et communiquer aux conseils d'administration

Piloter la croissance économique

L'activité de PariSeine participe à la promotion d'une croissance « soutenue, partagée, et durable ». Dans cette optique, sa performance économique fait l'objet d'un pilotage dédié via divers outils ou indicateurs.

Les choix stratégiques de l'entreprise font par ailleurs l'objet d'un reporting régulier auprès des instances de gouvernance.

Impliquer et informer les parties prenantes

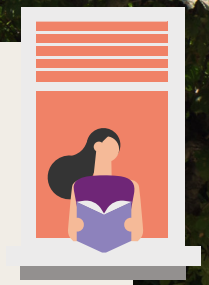
PariSeine présente une ambition particulière en matière d'exemplarité dans son fonctionnement interne. Le respect d'un dialogue social régulier et transparent, ainsi que l'implication de ses instances de gouvernance, font partie des actions mises en œuvre au long-cours.

Tenir plus de 5 conseils d'administration par an en moyenne



Comprendre la DéCliSoP

En quelques mots



- Démarche volontaire
- Intégration des questions sociales et environnementales de nos activités
- 4 enjeux prioritaires rattachés aux ODD de l'ONU
- 10 processus
- 1 plan depuis 2020 : ISO 9001 / Qualités et ISO 14001 / Environnement
- Chacun et chacune, quelque soit son service, y contribue !

Une démarche certifiée

Les 6 objectifs de développement durable (ODD) prioritaires forment une feuille de route opérationnelle pour PariSeine, tant du point de vue des sites qu'elle exploite et des projets qu'elle porte, que de son fonctionnement interne.

Aussi, associé au plan stratégique d'entreprise, la démarche climat et solidarité de PariSeine (la DéCliSoP) permet une amélioration continue de la performance et du fonctionnement de l'entreprise. Elle s'organise autour de processus, procédures, modes opératoires qui structurent ses métiers et ses projets.

Elle est construite selon les normes ISO 9001 / vs 2015 et 14001 / vs 2015. Elle engendre des plans d'actions spécifiques pour chaque métier et chaque opération au travers des processus.

En 2021, PariSeine s'est soumise à l'audit et a été certifiée ISO 9001 et ISO 14001 sur l'ensemble de ses activités pour la DéCliSoP. L'établissement a également fait le choix d'aller plus loin en obtenant une reconnaissance RSE via le référentiel CAP 26000.

Ces certifications traduisent des reconnaissances internationales d'une organisation qui vise l'efficacité et la performance, intégrant l'amélioration continue, notamment environnementale et sociale comme moyen d'y parvenir.

Une **norme ISO** est un document qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, processus et services. Elle a pour but d'assurer in-fine des services plus sûrs, plus fiables et de bonne qualité.

La **norme ISO 9001** définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Elle vise essentiellement la clarification de l'organisation, la maîtrise des risques, l'amélioration continue et la satisfaction client.

La **norme ISO 14001** définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental au sein d'une organisation, quels que soient sa taille et son domaine d'activité. Elle a pour objectif d'aider les entreprises à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de leur gestion.

En parallèle et pour compléter l'analyse de son système, PariSeine a fait évaluer en décembre 2021 l'ensemble de sa démarche selon le référentiel **CAP 26000**.

Sur la base de la norme ISO 26000, l'objectif est d'évaluer la démarche de responsabilité sociétale du groupe PariSeine en prenant en compte les dimensions suivantes : intégration, implication des parties prenantes, communication et transparence, résultats et progrès, à partir des priorités que s'est fixées le groupe PariSeine.

Evaluée par un bureau de contrôle indépendant, l'audit porte sur l'ensemble des engagements sociaux et environnementaux de PariSeine.



PariSeine décline cet agenda dans l'ensemble de ses projets et de ses méthodes de travail, ainsi que dans la formation de ses équipes.

Cet engagement implique le respect, et le cas échéant, le dépassement des exigences légales et réglementaires qui s'imposent à l'organisation - notamment celles figurant dans les réglementations d'urbanisme locales, au Code de l'Urbanisme, au Code de l'Environnement, au Code de la Construction - ainsi que de toutes les autres obligations.

Le domaine d'application de la démarche correspond à l'ensemble des activités liées au fonctionnement et aux projets menés par PariSeine.gie, PariSeine.sem, PariSeine.spl, PariSeine.dev et PariSeine.immo :

- **Son métier de gestionnaire d'ouvrages :**
 - site Front de Seine Beaugrenelle, gestion locative, entretien/ maintenance et incidents/réclamation
 - site Halles, sécurité incendie, maintenance et travaux
- **Son métier de promoteur public**
- **Son métier de maître d'ouvrage** et d'assistant à maîtrise d'ouvrage d'opérations
- **L'ensemble des métiers supports** à la réalisation de ces trois métiers

Ce manuel, pensé comme un véritable outil de travail, vous guide à travers les processus qui organisent la vie de PariSeine.

Un plan d'actions

La DéCliSoP engendre un plan d'actions structuré par les ODD et couvrant l'ensemble des activités, métiers et projets de PariSeine.

Ce plan d'actions est conçu comme une véritable matrice de la stratégie opérationnelle de PariSeine :

- Sa structuration basée sur les ODD de l'ONU font de lui le moteur du management opérationnel de PariSeine. En découlent des objectifs généraux et des actions concrètes de courts ou moyens termes, relatifs notamment aux enjeux les plus quotidiens de PariSeine : phases de chantiers, gestion des eaux pluviales et des eaux usées, gestion des déchets, énergie, biodiversité, qualité de l'air et du sol, mixité fonctionnelle et sociale, densité...
- Chaque objectif est incarné par des actions et/ou performances concrètes définies en amont. Elles peuvent faire l'objet d'une priorisation, et d'adaptations au fil du temps. Le plan d'actions est ainsi pensé dans une logique d'amélioration continue.
- L'intégration de champs nouveaux, tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité ou l'intégration des clauses d'insertion est systématisée. La démarche met en avant des thèmes constituant des "cadres de conformité", mais ouvre aussi et surtout des "champs d'innovation".
- La gouvernance et l'animation de la DécliSoP font également l'objet du plan d'actions.



Les 3 principes du plan d'actions :

1 - L'inventaire des objectifs et des actions concrètes
Pour chaque métier, le plan d'actions réunit des objectifs et des actions à atteindre allant au-delà des simples problématiques environnementales. Il s'intéresse au développement durable au sens le plus complet, intégrant ainsi des thématiques telles que la mixité sociale, l'égalité femmes-hommes, la densité, ou les formes urbaines.

2 - Un outil pour agir à court, moyen et long-terme
A la fois concret et évolutif, le plan d'actions fixe des actions immédiates tout en anticipant le temps long du projet. Socle des dossiers de consultation, il oriente les dossiers de consultation d'entreprises et cahiers des charges des partenaires de PariSeine. Il permet également une meilleure approche des compétences nécessaires à la réalisation de l'opération.

3 - La transparence : une ambition partagée et affichée
(MOE, collectivité, habitants)
Le plan d'actions se présente sous forme d'un tableau rappelant les stratégies de chaque métier et chaque projet de PariSeine. Il permet de réinterroger le projet au cours du temps en toute transparence dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. En complément, un outil de suivi et de mesure peut compléter le dispositif afin d'assurer la transparence et le suivi du travail réalisé.



Les parties intéressées

La DéCliSoP recense l'ensemble des parties intéressées susceptibles, par leurs actions, d'avoir un impact positif et/ou négatif sur les résultats de l'organisme (voir la procédure PM2-P4 « Procédure d'analyse environnementale et sociétale »). Elles peuvent être internes et/ou externes. Leur écoute et leur satisfaction jouent un rôle capital dans le succès des activités.

Ces parties prenantes sont susceptibles de varier selon les métiers de PariSeine : son métier de gestionnaire d'ouvrages, son métier de promoteur public, et son métier de maîtrise d'ouvrage / AMO. Ils peuvent revêtir, selon les cas, un aspect sensible ou stratégique. On trouve parmi ces parties intéressées des entités de toutes natures :



Donneurs d'ordres
Clients, administrateurs et actionnaires (Ville de Paris, Banque des territoires, etc)...

Partenaires
Promoteurs, bailleurs, institutions, start-ups, associations, occupants, artistes...

Autorités administratives,
Etat, collectivités (Métropole du Grand Paris, Ville de Paris, Autorités environnementales, autres autorités de l'Etat)...

Collaborateurs
de PariSeine

Prestataires
BET, start-ups, fournisseurs, architectes, paysagistes, agences de communication...

Riverains & usagers des sites



Cartographie des processus

Les activités de PariSeine et leur organisation ont été décrites sous forme de trois ensembles de processus :

- Les processus management de l'établissement ;
- Les processus de réalisation des métiers ;
- Les processus supports à la réalisation des métiers ;

Il existe en tout 10 processus qui retracent l'ensemble des activités de PariSeine. Un binôme de co-pilotes est constitué pour chaque processus et est garant de son processus. Chaque co-responsable est garant de sa procédure. Si nécessaire un binôme de co-responsable est constitué.

Processus de management de l'établissement

PM1 : Stratégie et gourvernance

PM2 : Pilotage et amélioration DéCliSoP

Processus de réalisation des métiers

PR1 : Gestion locative
PR2 : Gestion des sites
PR3 : Missions opérationnelles

Processus supports à la réalisation des métiers

PS1 : Finance et contrôle

PS2 : Achats et prestataires

PS3 : Juridique et conformité

PS4 : Moyens généraux

PS5 : Ressources humaines



Les processus Management de l'établissement

Les deux processus management de l'établissement portent sur le pilotage de l'entreprise, notamment dans ses aspects stratégiques. Il s'agit ici des processus qui sont structurants pour garantir la bonne trajectoire de l'entreprise.

Le processus PM1 « Stratégie et gouvernance », recouvre les activités de la direction générale, qui conçoit, anime et évalue la stratégie de PariSeine dans l'ensemble de ses aspects.

Il est également l'expression de volontés affirmées et singulières par PariSeine de développer le portefeuille d'activités de la société, de mettre en exergue ses actions. C'est le cas en matière de communication et de concertation, ou encore du management carbone de l'établissement, affirmant ainsi, la place centrale de la question écologique dans l'action de PariSeine, et, plus spécifiquement, le pilotage des opérations par le bilan carbone.

Le processus PM2 « Pilotage et amélioration » de la DeCliSop garantit l'animation au long-cours de la démarche, ainsi que son amélioration continue.

Processus Management de l'établissement	
PM1 : Stratégie et gouvernance	La direction générale conçoit, déploie et met en œuvre la stratégie de PariSeine, adossée à des objectifs. Elle évalue la stratégie de l'entreprise et l'ajuste au long cours.
PM2 : Pilotage et amélioration DéCliSoP	Le processus permet de mesurer et d'améliorer en continu les performances de PariSeine. Il assure la sensibilisation des différentes parties prenantes de PariSeine aux enjeux de qualité, d'environnement et de responsabilité sociétale, et intègre la DeCliSoP dans une démarche plus globale de maîtrise des risques. Enfin, il a pour objectif de veiller à la conformité de la démarche aux normes ISO 9001-14001.



Les processus réalisation des métiers

Ces processus de réalisation correspondent aux métiers de PariSeine et sont au nombre de trois :



Processus de réalisation des métiers	
PR1 : Gestion locative	Ce processus présente l'ensemble des démarches à accomplir, par le service de gestion locative, pour assurer une gestion contractuelle fiable et qualitative de l'occupation du patrimoine « Front-de-Seine ». Le périmètre intègre l'ensemble du site de Beaugrenelle (un ouvrage dalle, près de 4500 places de stationnement et des baux et conventions passées avec des entreprises), ainsi que toutes les autres cellules louées par le groupe PariSeine.
PR2 : Gestion des sites	Ce processus présente l'ensemble des démarches à accomplir et les dispositions mises en œuvre pour gérer et exploiter les sites. Que ce soit en régie ou via des prestataires, pour assurer une gestion technique fiable et qualitative.
PR3 : Missions opérationnelles	Les activités opérationnelles sont structurées en 3 champs d'activité : les missions de conseils, la maitrise d'ouvrage d'opérations, et les activités de promotion publique. D'une part, il s'agit de définir les dispositions appliquées pour assurer la bonne mise en œuvre des missions de conseil par PariSeine sans gestion de budget sous GO7. D'autre part, l'objectif est de déterminer les dispositions mises en œuvre pour définir et déployer la conduite de projets : de maitrise d'ouvrage déléguée ou de plein exercice ou de mandats d'étude (avec la gestion de budget pour le compte du client). Enfin, ce processus inclut les dispositions contractuelles et opérationnelles à mettre en œuvre pour piloter les opérations de co-promotion immobilière et de promotrice publique de PariSeine (PariSeine.sem et PariSeine.dev).

Les processus supports à la réalisation des métiers

Toutes les fonctions support assurées par le GIE PariSeine et nécessaires à la réalisation de toutes les activités de l'entreprise font l'objet de processus.

La direction financière et des services généraux est tout d'abord garante de la fiabilité des informations comptables et financières produites par le groupe PariSeine (PS1) tout en assurant des missions de gestion budgétaire et de contrôles. Pour s'assurer de la bonne réalisation de cet objectif, la direction financière déploie son expertise autour des activités suivantes :

- Suivi de la facturation fournisseurs et paiement des factures
- Elaboration de la facturation client et suivi des encaissements
- Suivi de la trésorerie et impact sur la stratégie de placement-endettement
- Construction des budgets annuels et pluriannuels
- Mise en place des indicateurs de contrôle de gestion et d'analyse financière

Dans un second temps, la direction financière et des moyens généraux assure également :

- Le suivi des moyens matériels, la gestion bâtiment et la maintenance (PS4)

Le processus de suivi des achats (PS2) a pour objectif de définir les dispositions mises en œuvre pour assurer la maîtrise et le suivi des achats de PariSeine quand ils entrent dans le champ de la commande publique.

La direction juridique est garante de la fiabilité juridique du processus d'achat mis en place au sein du groupe PariSeine par les différents services. Elle assure également des missions de contrôle au travers de la réalisation d'audits pour les marchés de montants faibles et intermédiaires

La direction juridique assure également le processus de conformité et suivi juridique (PS3), à travers le contrôle réglementaire, le suivi des contentieux, ainsi que la veille juridique. La bonne exécution de ces missions permet de minimiser le risque contentieux, de suivre en temps réel l'évolution des dossiers contentieux et d'en mesurer le risque, ainsi que d'assurer une veille sur les actualités juridiques pertinentes pour PariSeine.

La direction des ressources humaines a un processus support permettant la gestion des ressources humaines (PS5).

Processus support à la réalisation des métiers	
PS1 : Finances et contrôles	Ce processus a pour objectif de définir les dispositions mises en œuvre pour assurer la maitrise des données financières de PariSeine.
PS2 : Achats et prestataires	Ce processus a pour objectif de définir les dispositions mises en œuvre pour assurer la maitrise et le suivi des achats du groupe PariSeine.
PS3 : Juridique et conformité	Ce processus a pour objectif de définir les dispositions mises en œuvre pour assurer la maitrise du risque et assurer le suivi juridique de PariSeine au traver de 4 missions : · Assurer le contrôle réglementaire · Assurer le suivi des contentieux · Assurer la veille juridique et réglementaire · Assurer le suivi de la veille et de la conformité HSE que les sites
PS4 : Moyens généraux	Ce processus a pour objectif de définir la manière dont sont mis à disposition les moyens généraux aux collaborateurs de PariSeine : · Les systèmes d'information · Les ressources matérielles (matériel informatique, logiciels, bureaux, fournitures, EPI etc.) Il inclut également la maintenance et sauvegarde du système informatique, et la gestion et maintenance du bâtiment
PS5 : Ressources humaines	Ce processus définit les modalités de gestion des ressources humaines au sein de PariSeine afin d'assurer la mise à disposition de collaborateurs disposant des compétences nécessaires à la réalisation des activités de l'établissement



Comment lire un processus, une procédure ?

Chaque processus se décline en une ou plusieurs procédures décrivant précisément leurs différentes étapes et points de validation.

Les fiches détaillées de chaque processus ou procédures se structurent systématiquement comme suit :

En-tête :

L'en-tête de chaque fiche synthétise le nom du processus, l'état du document, sa date de version : les processus et procédures sont en effet appelés à évoluer à travers le temps dans le cadre de l'amélioration continue.

A - Carte d'identite du processus

- Co-pilote : Chaque processus fait l'objet d'un pilotage, on retrouve ici le poste des personnes qui s'en occupent.
- Mission : la description synthétique du processus, et son intérêt dans le cadre des activités de PariSeine et de la DéCliSoP.
- Domaine d'application : le périmètre concerné par le processus.
- Clients : les personnes morales ou physiques à qui s'adressent les processus, en interne ou en externe.
- Critères de performance : la DéCliSoP se veut à la fois transparente et évolutive. Ces critères permettent d'évaluer l'efficacité des processus selon des critères objectifs et partagés.
- Amélioration du processus : l'amélioration continue est la base de la DéCliSoP et se déploie au travers de chaque processus via un plan d'action et les revues annuelles de processus.

B – Définition et abreviation

C – Procedures et documents associés

Les processus peuvent s'appuyer sur des procédures, décrivant des actions spécifiques du processus et la responsabilité de chaque acteur.

Les procédures sont supervisées par les co-pilotes de procédure.

Également, cette section distingue les données d'entrée » (éléments nécessaires au fonctionnement du processus/procédure ou éléments déclencheurs) et les « données de sortie » (produits fournis, résultats du processus), susceptibles notamment d'alimenter d'autres processus.

D – Logigramme

Un schéma synthétise systématiquement le processus. Il présente notamment les données d'entrée et de sortie, les étapes réalisées ainsi que les processus avec lesquelles il entre en interaction.

E – Évolution du document

Les processus et procédures pouvant être amenés à évoluer, cette section contient l'historique de leurs modifications.

Tous les documents et la liste des co-pilotes des processus et co-responsables des procédures sont disponibles sur **le SharePoint Opérateur Durable.**